



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sommaire :

- I. Le cadre général*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques*

I. Le cadre général

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Louvil.

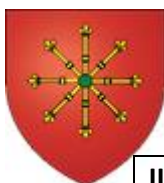
Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur une année budgétaire par la collectivité.

Il doit être conforme au compte de gestion, document émis par la Direction Régionale des Finances Publiques, qui certifie les écritures passées dans l'année par la perception.

Le compte administratif doit être validé en Conseil Municipal avant le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif 2021 de Louvil sera voté lors de la séance du 6 avril 2022.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements aux agents de la ville et les dépenses à « caractère général » ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les équipements nouveaux et biens de longue durée.



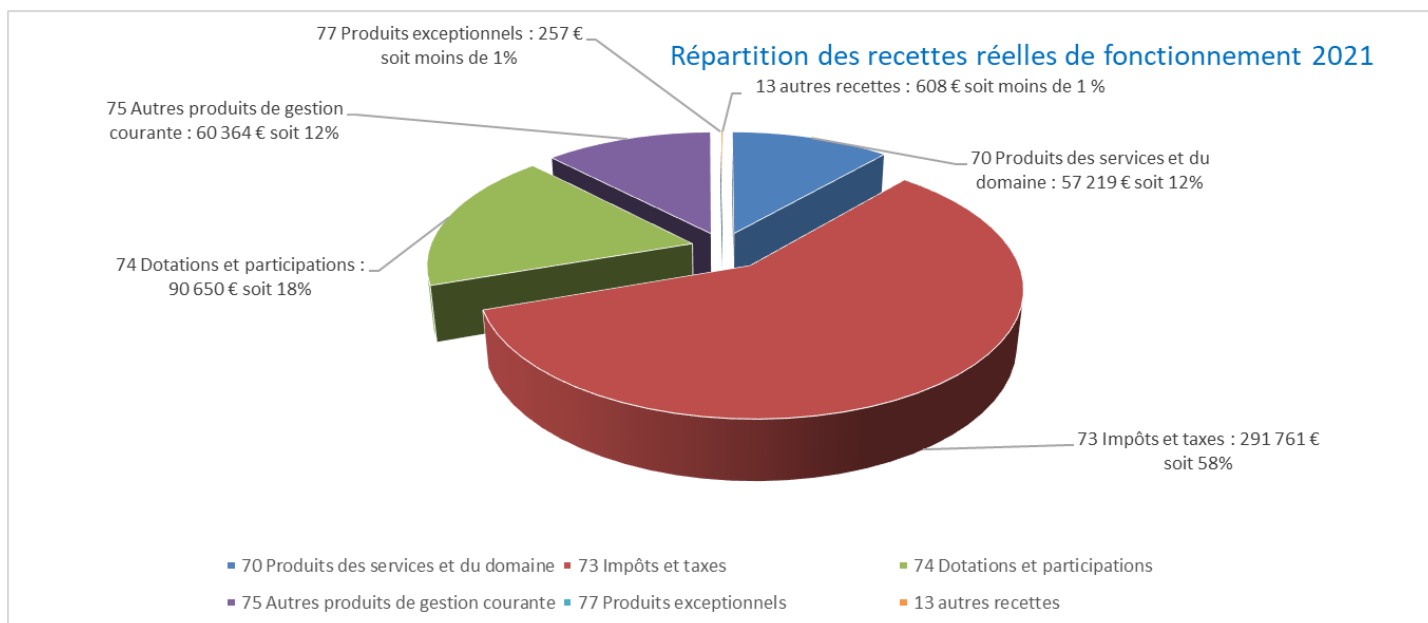
II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Les recettes

Pour la commune de LOUVIL : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, location de salle, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, ... Les recettes réelles de fonctionnement 2021 représentent 500 859 €uros.



Pour rappel, elles étaient évaluées à 457 549 € :

hors excédent de fonctionnement reporté de n-1 : 249 701 €

chapitre	recettes réelles de fonctionnement	BP 2021	CA 2021
70	Produits des services et du domaine	52 010,00 €	57 219,00 €
73	Impôts et taxes	262 292,00 €	291 761,00 €
74	Dotations et participations	89 247,00 €	90 650,00 €
75	Autres produits de gestion courante	52 000,00 €	60 364,00 €
77	Produits exceptionnels		257,00 €
13	autres recettes	2 000,00 €	608,00 €
	TOTAL	457 549,00 €	500 859,00 €

A noter :

Chap. 73 : la taxe sur la consommation finale a été perçue au titre de 2020 et 2021 : +17 K€, qui ont également été comptabilisés en dépenses (titre annulés 2020), +19 k€ d'impôts directs locaux, + 9 k€ de taxe additionnelle aux droits de mutation. En revanche, -22 k€, non perçus au titre d'autres taxes (taxe sur les terrains devenus nouvellement constructibles).



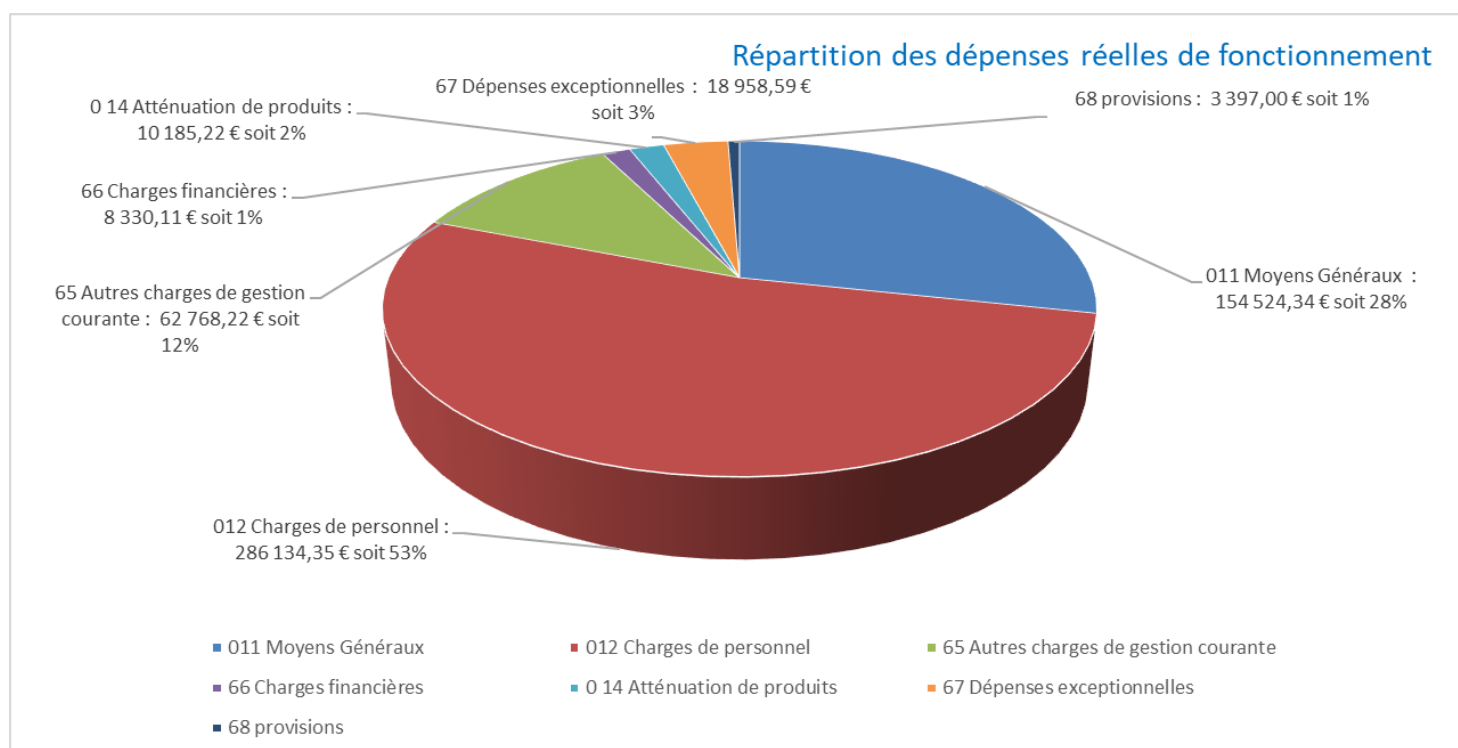
Chap. 70 : + 5 k€ d'écart provenant des revenus concessions cimetière (+1 k€), CLSH (+2 K€), garderie / cantine (+2k€)

Chap. 75 : + 9 k€ perçus au titre des revenus des immeubles.

b) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par les traitements du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 représentent 544 298 €.



Pour rappel, elles étaient estimées à 547 635 € lors de l'adoption du budget primitif 2021 :
(hors virement à la section d'investissement, 90 996 € en 2021)

chapitre	dépenses réelles de fonctionnement	BP 2021	CA 2021
011	Moyens Généraux	160 996,59 €	154 524,34 €
012	Charges de personnel	272 300,00 €	286 134,35 €
65	Autres charges de gestion courante	70 000,00 €	62 768,22 €
66	Charges financières	8 330,11 €	8 330,11 €
14	Atténuation de produits	11 110,87 €	10 185,22 €
67	Dépenses exceptionnelles	21 500,00 €	18 958,59 €
68	provisions	3 397,45 €	3 397,00 €
TOTAL		547 635 €	544 298 €

**A noter :**

Chap. 12 : Les frais de personnel ont été dépassés de 14 k€. Cela est lié au contexte sanitaire qui nous a conduit par exemple à devoir doubler certains postes sur de longues périodes, ou encore au remplacement d'agents pendant leur absence.

Chap. 11 : - 6 k€ de dépenses Vs ce qui était prévu, lié à la compensation entre certains dépassements (+ 2,2 k€ sur les postes cumulés Alimentation et Fêtes et cérémonies, + 4 k€ sur le poste énergie - électricité par exemple), et des dépenses non réalisées (1,5 k€ en fournitures de voirie, 8,5 k€ sur les postes cumulés Bâtiments publics et Autres bâtiments (sur ce poste : 9,6 k€ de frais engagés sur 2022, pour la réfection des toitures)

Chap. 65 : 5,3 k€ de « dépenses imprévues » dans le poste « autres charges » - soit une estimation des dépenses réelles de 64,7 k€, pour 62,7 k€ au compte administratif. (nb : la présentation de ce poste change pour le BP 2022).

c) Présentation succincte des principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

chap.	dépenses réelles de fonctionnement	CA 2021	chap.	recettes réelles de fonctionnement	CA 2021
011	Moyens Généraux	154 524,34 €	70	Produits des services et du domaine	57 219,00 €
012	Charges de personnel	286 134,35 €	73	Impôts et taxes	291 761,00 €
65	Autres charges de gestion courante	62 768,22 €	74	Dotations et participations	90 650,00 €
66	Charges financières	8 330,11 €	75	Autres produits de gestion courante	60 364,00 €
14	Atténuation de produits	10 185,22 €	77	Produits exceptionnels	257,00 €
67	Dépenses exceptionnelles	18 958,59 €	13	autres recettes	608,00 €
68	provisions	3 397,00 €			
TOTAL DEPENSES REELLES			TOTAL RECETTES REELLES		
544 298 €			500 859,00 €		

d) La fiscalité Les taux des impôts locaux pour 2021

Taxe foncière sur le bâti : 31,69 % (12,40 % part communale + 19,29 % part départementale)

Taxe foncière sur le non bâti : 50,44 %

e) Les dotations de l'Etat

Dotations Générales de Fonctionnement	montant annuel	évolution p/r n-1
2021	47 572,00 €	2,42%
2020	46 447,00 €	-0,30%
2019	46 587,00 €	



III. La section d'investissement

Le budget d'investissement permet l'achat des biens durables de la commune, biens qui viennent enrichir son patrimoine.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales liées à l'urbanisme, à l'aménagement ou encore à la récupération de la TVA des achats d'investissement de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.



a) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

hors solde d'exécution positif reporté de N-1 : 265 516 €

CHAP.	DEPENSES	CA 2021
21 Immobilisations corporelles	Terrains nus	
	Plantations d'arbres et d'arbustes	
	autres agencements et aménagements	14 263,80 €
	Hôtel de Ville	8 282,00 €
	bâtiments scolaires	27 454,80 €
	équipement du cimetière	3 585,00 €
	autres bâtiments publics	
	immeubles de rapport	
	installations générales, agencements	558,00 €
	Réseaux de voirie	
	installations de voirie	51 411,24 €
	autres réseaux	
	autre matériel et outillage d'incendie et	616,80 €
	Matériel roulant	10 000,00 €
	autre matériel et outillage de voirie	
	autres installation, matériel et outillage	8 018,09 €
	matériel de bureau et matériel	14 707,50 €
	mobilier	18 999,01 €
autres	11 203,01 €	
SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		169 099,25 €

20 Immobilisations Incorporelles	Frais doc. Urbanisme et numérisation	
	Frais d'études	
SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		- €

16 Emprunts	Emprunt en euros	38 333,32 €
	Dépôts et cautionnements reçus	325,00 €
SOUS TOTAL EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		38 658,32 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	
207 757,57 €	

CHAP.	RECETTES	CA 2021
10 Dotations, fonds divers et réserves	FCTVA	22 003,39 €
	Taxe d'aménagement	17 476,52 €
13 Subventions	Excédent de fonctionnement capitalisé	
	Etat et établissements nationaux	
	Régions	
	départements	61 607,00 €
16 Emprunts	GFP de rattachement	
	Amendes de police	3 075,00 €
	Dépôts et cautionnements reçus	325,00 €

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	
104 486,91 €	



b) Les dépenses :

Les réalisations de l'année 2021 ont notamment été :

- La sécurisation de la rue Marga
- L'enfouissement des réseaux rue du Chêne
- L'installation des 2 radars pédagogiques
- L'achat du désherbeur mécanique
- Les travaux d'aménagement de la mairie et du restaurant scolaire (salle communale ouverte à la location)
- L'installation des jeux en bois à côté de l'école
- La réalisation du jardin du souvenir
- L'acquisition d'équipements divers pour les services de l'école et périscolaires (clôture, séparateurs de toilettes, stores, participation à l'achat de matériels informatiques)
- Les plantations de plantes et fleurs autour du cimetière et aux abords de l'école

c) Les recettes :

Les subventions d'investissements perçues en 2021 proviennent principalement :

- Du Département : travaux de la rue du Chêne – 61 607 €
- Des amendes de Police : travaux de la rue Marga – 3 075 €